



SOMMAIRE

3 Présentation de l'unité

4 Une équipe pluridisciplinaire

6 L'hospitalisation

6 Les objectifs thérapeutiques - l'admission - les soins

7 La confidentialité - les règles de vie et le contrat

8 La sortie

9 Les annexes

Contrat d'hospitalisation, règles de vie, liste des objets nécessaires et non autorisés, emploi du temps de la semaine

17 Notes personnelles

Le référent psy, les prochains rendez-vous

20 Coordonnées utiles et nos partenaires

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ

L'unité d'accueil et de crise de l'adolescent (UACA) est située au sein du service de pédiatrie du Centre Hospitalier Rives de Seine.

L'UACA est un lieu de soins médico-psychologiques d'une capacité de 6 lits.

L'UACA accueille des jeunes, âgés de 12 à 17 ans, en situation de mal-être et présentant des troubles compatibles avec une prise en charge à temps complet dans un service de pédiatrie (symptômes dépressifs, crise suicidaire, intoxication alcoolique aiguë, angoisses massives, déscolarisation, troubles alimentaires, etc.).

Cette unité de soins n'est pas en mesure d'accueillir les adolescents nécessitant une prise en charge psychiatrique comme un état d'agitation important, des troubles du comportement, un état délirant, ou autres pathologies nécessitant des soins psychiatriques renforcés.

La durée d'hospitalisation est d'une dizaine de jours en moyenne.

L'approche thérapeutique assurée par une équipe pluridisciplinaire intègre les aspects somatiques, psychiques et sociaux des situations rencontrées.

Pour faciliter le parcours et la continuité des soins, l'UACA s'inscrit au sein d'un réseau de structures et de professionnels œuvrant dans le champ de l'adolescence.

L'UACA est conventionnée avec l'intersecteur de psychiatrie infanto-juvénile (92i03) et la maison des adolescents des Hauts-de-Seine (MDA92).

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

L'ensemble de l'équipe médicale, paramédicale et sociale assure une prise en charge globale des adolescents au cours de leur séjour.

Pédiatre : Dr Marin, responsable de l'unité

☎ 01 40 88 63 10

Elle coordonne la prise en charge médicale au sein de l'unité.

Pédiatres et internes du service de Pédiatrie

Les pédiatres et les médecins de l'adolescent s'attachent aux problématiques spécifiques à cet âge sur le plan physique et développemental : puberté, sexualité, contraception, état cutané, nutrition, statut vaccinal, etc. et prennent en compte les aspects psychologiques et relationnels. Ils ouvrent un espace de paroles libre et confidentiel pour l'adolescent lui permettant d'évoquer et de questionner sur sa santé.

**Psychologues : Mme Chatin
Mme Commeau**

☎ 01 40 88 63 10

Chacun d'eux accompagne le travail d'élaboration psychique autour des problématiques ayant conduit à l'hospitalisation, mais aussi autour de la construction de soi et de la dynamique familiale.

Les entretiens permettent de libérer la parole et de donner du sens aux symptômes.

Cadre de santé : Mme Petit

☎ 01 40 88 60 21

Elle est responsable de l'équipe paramédicale ; elle favorise l'articulation entre l'équipe médicale, paramédicale, le patient et ses parents. Elle est disponible pour toutes les questions concernant l'organisation des soins.

L'infirmière de liaison : Mme Bacoup

☎ 01 40 88 63 10

Elle centralise les informations, assure le lien permanent avec les partenaires extérieurs et au sein de l'équipe pluridisciplinaire de l'unité.

Elle s'assure de l'organisation et du bon déroulement de l'hospitalisation au sein de l'unité et des relais de prise en charge.

Elle peut participer aux entretiens individuels et familiaux pendant l'hospitalisation.

Le binôme paramédical référent

☎ 01 40 88 61 59

Chaque jour, une infirmière et une auxiliaire de puériculture sont référentes de la prise en charge de l'adolescent dans l'unité.

Ce binôme se rend disponible au quotidien et participe aux entretiens psychologiques individuels et familiaux. Il est un interlocuteur privilégié pour l'adolescent et ses parents et assure des transmissions avec l'ensemble de l'équipe de l'unité.

L'auxiliaire de puériculture dédiée aux adolescents : Anissa, Marie-Fleur ou Clémence, les accompagne en journée de 7h00 à 19h00.

L'infirmière référente et l'auxiliaire de puériculture de nuit s'occupent également d'autres patients hospitalisés en pédiatrie.

L'assistante médico-administrative

☎ 01 40 88 61 54

Elle s'occupe de la gestion administrative des dossiers médicaux.

L'assistante sociale : Mme Granet

☎ 01 40 88 61 16

L'assistante sociale peut être amenée à rencontrer l'adolescent et ses parents pour échanger sur des questions d'ordre familial, éducatif, social. Elle peut également être sollicitée pour des questions administratives.

La diététicienne-nutritionniste : Mme Leblanc

☎ 01 40 88 63 10

Pendant l'hospitalisation, elle recueille les habitudes alimentaires de l'adolescent. Elle discute avec lui sur son rapport à l'alimentation et au corps. Elle peut le conseiller, adapter les repas et l'orienter si besoin.

Les agents de service hospitalier

Ils assurent l'entretien et l'hygiène des locaux du service.

Des intervenants extérieurs

Educateur spécialisé, orthophoniste, comédien, infirmier, socio-esthéticienne.

Ces soignants assurent les ateliers thérapeutiques à l'UACA : théâtre, jeux créatifs, bien-être, en collaboration avec le personnel de pédiatrie-UACA.

L'HOSPITALISATION

Elle permet de mobiliser les ressources de l'adolescent et de sa famille.

Les objectifs thérapeutiques

- se séparer ponctuellement de son environnement dans un milieu sécurisant
- élaborer psychiquement les difficultés rencontrées
- favoriser et soutenir le dialogue entre l'adolescent et ses parents
- accompagner une réflexion parentale et familiale autour des difficultés de l'adolescent

L'admission

Elle peut être :

- programmée
- directe à partir du service des urgences de l'hôpital sur indication du pédiatre. Il peut s'agir également d'un transfert depuis le service d'urgence d'un autre hôpital

Le jour de l'admission

Pour les formalités administratives, vous référer au livret d'accueil général du Centre Hospitalier Rives de Seine.

Pour le pédiatre du service de pédiatrie, apporter :

- le carnet de santé
 - les comptes-rendus des hospitalisations précédentes, les comptes-rendus des différentes évaluations et/ou consultations, les examens médicaux complémentaires antérieurs (biologiques, radiologiques, etc.)
 - les éventuels ordonnances et traitements en cours
-

Les soins

Pendant l'hospitalisation, l'adolescent bénéficie :

- d'entretiens médicaux
- d'entretiens psychologiques individuels et familiaux
- d'ateliers thérapeutiques

L'atelier est un dispositif de soins en groupe utilisant une médiation comme l'écriture et le collage. C'est un support à la créativité et il permet de penser et de s'exprimer autrement.

L'adolescent pourra aussi participer à des activités ludiques et créatives facultatives proposées l'après-midi par l'association « Les Blouses Roses ».

La confidentialité

Le respect de la confidentialité est au cœur de nos préoccupations. L'équipe soignante garantit au jeune la confidentialité. L'adolescent a le droit de demander à l'équipe soignante que des aspects de sa santé ne soient pas communiqués à ses parents. Dans ce cas, l'équipe soignante discutera avec le jeune de l'avantage qu'il aurait à en parler avec ses parents. Les soignants encouragent et facilitent le dialogue entre le jeune et ses parents. Ils agissent comme « médiateurs » favorisant l'autonomie du jeune tout en respectant et valorisant la place de chacun.

Cependant, la loi impose aux professionnels de santé de lever le secret en cas de danger ou risque de danger et de transmettre ces informations aux autorités compétentes. Dans cette démarche, un soutien et un accompagnement seront apportés au jeune et à sa famille.

Les règles de vie et le contrat (annexes 1 et 2)

En acceptant l'hospitalisation, l'adolescent et ses parents s'engagent à respecter un contrat d'hospitalisation qui définit les règles de la vie en collectivité au sein de l'unité. L'adolescent est tenu de participer à toutes les activités thérapeutiques.

Le contrat est signé par l'adolescent, ses parents et le soignant référent lors de l'admission dans le service.

La sortie

L'hospitalisation est une étape dans le parcours de soins de l'adolescent.

Elle permet à l'équipe avec l'implication du jeune et de ses parents de définir un projet de soin individualisé qui se poursuivra après l'hospitalisation grâce à des relais extérieurs (CMP¹, CMPP², CATTP³, hôpitaux, libéraux, ESJ⁴, Santé scolaire, etc.)

Tout au long du séjour, les modalités du suivi ultérieur sont discutées. L'équipe de l'UACA est amenée à prendre contact avec le(s) référent(s) de soin de l'adolescent (psychiatre, psychologue etc.) pour se coordonner et faciliter la poursuite des soins après la sortie.

L'hospitalisation permet d'initier ou de renforcer une prise en charge.

Une consultation post-hospitalisation est proposée entre 1 à 4 semaines après la sortie ; ce rendez-vous individuel et familial permet de faire le point sur l'évolution et le relais avec la prise en charge extérieure.

¹ **CMP** : Centre médico-psychologique

² **CMPP** : Centre médico-psycho-pédagogique

³ **CATTP** : Centre d'aide thérapeutique à temps partiel

⁴ **ESJ** : Espace Santé Jeunes

LES ANNEXES

- 1. Le contrat d'hospitalisation**
- 2. Les règles de vie**
- 3. La liste des objets nécessaires et non autorisés**
- 4. L'emploi du temps de la semaine**
- 5. Le référent psy, vos prochains rendez-vous, notes personnelles**

CONTRAT D'HOSPITALISATION À L'UACA

L'équipe soignante vous propose par ce contrat un engagement réciproque et une responsabilité partagée du respect des règles de vie du service.

Pendant l'hospitalisation, vous vous engagez :

1. A participer aux soins proposés

Des entretiens médicaux

Des entretiens psychologiques individuels et familiaux

Des ateliers thérapeutiques en groupe

Par ailleurs, vous pourrez participer à des activités ludiques et créatives facultatives proposées l'après-midi par l'association « les blouses roses ».

2. A respecter les règles de vie

Votre chambre individuelle

Votre chambre est un espace personnel. Vous devez la maintenir rangée, faire votre lit et ne pas y recevoir d'autres patients du service.

Le spot

Il est ouvert de 9h00 à 23h00 et il est équipé d'un espace de détente, d'une télévision, d'un babyfoot, de musique, d'un lecteur de DVD, de films, d'une bibliothèque, de jeux, etc. Il est réservé uniquement aux adolescents de l'unité. Vous devez le maintenir rangé.

Les horaires

Le lever, au plus tard à 9h00

Etre prêt(e), au plus tard à 10h00

Toilette, habillage dans une tenue vestimentaire adaptée (pas de pyjamas, etc.) pour participer aux entretiens, ateliers, etc.

Les repas

Petit déjeuner **08h30 à 9h30**

Déjeuner **12h00**

Goûter **16h00**

Dîner **20h00**

Le coucher, au plus tard à 23h00

Les ateliers

Vous devez respecter les horaires des ateliers thérapeutiques.

Les repas

La prise des repas s'effectue dans le spot. Seul le goûter du service peut être pris dans la salle de jeux en présence des « Blouses Roses ».

Le choix des repas s'effectue le jour de votre arrivée et le jeudi.

Vous pouvez modifier la composition de vos repas à partir d'une carte fixe de menus.

La nourriture ou les boissons (gâteaux, bonbons, etc.) qui proviennent de l'extérieur sont interdits.

Les visites

Seuls vos parents sont autorisés à vous rendre visite.

Elles se déroulent entre 13h30 et 19h30 (**fin des visites**) et en dehors des temps de soins (atelier, entretien, etc.). Le(s) parent(s) doit(vent) avoir quitté le service au plus tard à 19h30.

La durée de la visite est d'une heure maximum par jour, en une fois. Pour les parents séparés les visites s'effectuent en alternance 1 jour sur 2.

Pendant la visite, une sortie du service est autorisée. Elle est de 15 min maximum et s'effectue dans l'enceinte de l'hôpital.

.../...

Les visites (suite)

Il n'y a pas de visite le jour de l'admission.

Pour des raisons de sécurité, vos parents doivent prévenir un membre de l'équipe soignante de leur arrivée et de leur départ du service ainsi que pour la sortie des 15 minutes.

Toutes les affaires apportées par le(s) parent(s) doivent être contrôlées par un membre de l'équipe.

Si le(s) parent(s) le demande(nt), la soignante référente peut donner de vos nouvelles.

L'autorisation de sortie temporaire ou « permission »

Elle est décidée en équipe, avec vous et vos parents et elle est autorisée sur prescription médicale.

La sortie à l'insu du service (fugue)

Toute sortie de l'unité non signalée ou non autorisée est considérée comme une sortie à l'insu du service.

Dans le cas d'une fugue, le règlement du centre hospitalier impose à l'équipe d'établir une déclaration de sortie à l'insu du service auprès de vos parents (des responsables légaux), de l'administrateur de garde et des services de la police nationale.

Le téléphone

Le téléphone portable n'est pas autorisé pendant votre séjour. A l'admission, vous le déposerez au poste de soins. Il vous sera remis lors des permissions et lors de votre sortie définitive.

Chaque jour, entre 10h00 et 21h30, vous pouvez recevoir et passer un appel à partir du téléphone du service d'une durée de 15 minutes chacun.

La télévision

Vous pouvez regarder la télévision dans le spot, entre 9h00 et 23h00. Le téléviseur de votre chambre n'est pas utilisable.

L'accès à internet, les photos et vidéos

Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, tous les outils (téléphone portable, tablette, ordinateur, appareil photos/vidéos, etc.) donnant l'accès à internet ou permettant la prise de photos et vidéos sont interdits.

.../...

Le tabac

Vous êtes dans un lieu de soins et un espace public, il est donc formellement interdit de fumer dans les locaux.

Si vous êtes fumeur, vous rencontrerez un pharmacien tabacologue. Il vous aidera à évaluer votre dépendance et pourra vous proposer différentes aides de substitution pendant votre séjour.

L'inventaire de vos affaires

Il appartient au jeune et à ses parents de veiller à ne pas introduire d'objets potentiellement dangereux

Pour votre sécurité et celle de tous, l'inventaire est systématiquement réalisé à l'entrée, au retour de permission ou si besoin sur décision de l'équipe soignante.

L'inventaire est toujours réalisé en votre présence sans le(s) parent(s).

Lors de l'inventaire, le soignant peut décider de retirer certains des objets et cette décision est discutée avec vous. Il pourra les remettre à vos parents ou les conserver au coffre de la salle de soins selon votre choix.

Les objets illicites ou jugés dangereux par les soignants, non remis à vos parents, ne vous seront pas restitués et seront détruits par le service.

Les objets déposés au coffre seront restitués lors des permissions et de la sortie définitive (ex : téléphone portable)

Pendant le séjour, toutes les affaires apportées par le(s) parent(s) doivent être contrôlées par un membre de l'équipe.

Pour vous aider à préparer au mieux vos affaires, nous vous donnons une indication sur les objets nécessaires et non autorisés (cette liste est non exhaustive : Cf. annexe 3)

Le comportement

Votre comportement envers les autres personnes (patients, soignants) et envers les locaux doit être respectueux (propreté, matériel, etc.).

Nous nous engageons à respecter votre parole et vous rendre acteur de votre prise en charge. Nous soutenons et valorisons votre développement personnel et votre autonomie.

Règles de vie à l'UACA (Annexe 2)

En acceptant l'hospitalisation, vous vous engagez à respecter les règles de vie en collectivité et au sein de l'unité.
En cas de questions ou de difficultés, l'équipe se tient à votre écoute pour en discuter.

Le spot	Les écrans, la musique, le téléphone	Les visites	La chambre	Les repas	Les sorties	Les activités thérapeutiques obligatoires	La sécurité
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accès au Spot de 10h à 23h ✓ Ranger le spot 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ TV dans le spot de 10h à 23h  ✓ MP3 simple sans les fonctions vidéo et photos  ✓ Radio  ✓ Clé USB avec musique  	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Visite des parents : 1h chaque jour, en 1 fois. Pour les parents séparés : 1h chacun, 1 jour / 2 ✓ De 13h30 à 19h30 (fin des visites). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire son lit ✓ Ranger sa chambre ✓ Etre responsable de ses affaires ✓ Lever, au plus tard à 9h ✓ coucher, au plus tard à 23h 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Choisir son menu dès l'arrivée et tous les dimanches. ✓ Petit déj : 8h30-9h30 ✓ Déjeuner : 12h ✓ Goûter : 16h ✓ Dîner : 20h ✓ dans la salle à manger et de jeux 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sortie autorisée du service (15 min/jour) avec parent(s) et dans l'enceinte de l'hôpital. ✓ Prévenir l'équipe. ✓ Pendant le séjour, une permission de sortie (<48h) peut être possible selon l'évaluation de l'équipe. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer aux ateliers thérapeutiques ✓ Participer aux entretiens individuels et familiaux avec les référents : psychologue ou psychiatre et une infirmière ou auxiliaire de puéricultrice. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accepter l'inventaire et le contrôle de toutes les affaires qui sont apportées lors de ton admission, au retour de permis-sion et si nécessaire. ✓ inventaire toujours effectué en ta présence
<ul style="list-style-type: none"> ✗ Recevoir des visites dans le Spot 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Ordinateur  ✗ Tablette  ✗ Smart-phones et téléphones  ✗ Visite, autre que les parents ✗ visite parent(s) le jour de l'admission ✗ Recevoir des visites d'autres patients dans sa chambre ✗ Apporter de la nourriture (bonbons, gâteaux, boissons de l'extérieur, etc.) ✗ Sortir du service sans autorisation ✗ Introduire des objets non autorisés  	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Revenir dans le spot 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Recevoir des visites dans le Spot 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Recevoir des visites dans le Spot 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Recevoir des visites dans le Spot 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Recevoir des visites dans le Spot 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Recevoir des visites dans le Spot

Annexe 3

Pour vous aider à préparer au mieux vos affaires, nous vous donnons une indication sur les objets nécessaires et non autorisés (cette liste est non exhaustive) :

- **Trousse de toilette**

Brosse à dent, dentifrice, brosse à cheveux, gel douche, shampooing, déodorant, maquillage, sèche-cheveux et/ou lisseur

 **Ne sont pas autorisés** : *rasoir, coupe-ongle, pince à épiler, dissolvant, vernis, parfum*

- **Tenue vestimentaire**

- prévoir des vêtements confortables, propres, pour le jour et la nuit
- serviette de toilette
- chaussons, claquettes, tongs, etc.

Pour votre sécurité être en chaussettes ou pieds nus n'est pas autorisé. L'entretien et le renouvellement du linge seront pris en charge par la famille.

- **Objets numériques**

Radio, réveil, montre simple, MP3 simple sans fonction vidéo ou photo, clé USB avec musique

 **Ne sont pas autorisés** : *Tout appareil numérique permettant la prise de photographies ou une connexion internet : téléphone portable, ordinateur, tablette numérique, appareil photographique, montre connectée, etc.*

- **Fournitures ou accessoires divers**

Crayons, feutres, feuilles, livres, magazines, « doudou »

 **Ne sont pas autorisés** : *les objets contendants, inflammables, tranchants, toxiques, psychoactifs et de valeur : ciseaux, couteau, compas, taille-crayon, agrafeuse, trombones, punaises, cutter, briquet, allumettes, cigarettes, alcool, autres produits psychoactifs, clés, argent, bijou de valeur, navigo, carte d'identité, etc.*

 **Ne sont pas autorisés** : *les manuels scolaires, cours, etc.*

- **Médicaments**

Si traitement en cours : apporter l'ordonnance et le traitement pour les remettre aux soignants dès l'arrivée.

Annexe 4

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 9h30	PETIT-DEJEUNER				
10h00		10h15 - 11h15 Atelier « jeux créatifs »			
11h00					
Les RDV avec le psychologue ou le psychiatre sont individuels ou familiaux. Leur fréquence est de 2 à 3 fois par semaine pour les entretiens individuels et de 1 à 2 fois par semaine pour les entretiens familiaux.					
12h00	DEJEUNER				
13h00	13h30-19h30 Visite	13h30-19h30 Visite	13h30-19h30 Visite	13h30-19h30 Visite	12h15 - 13h00 Déjeuner « 5 étoiles »
14h00				13h30 - 14h30 Atelier « bien-être »	
15h00	15h00 - 18h00 Les Blouses Roses	15h00-18h00 Les Blouses Roses	15h00-18h00 Les Blouses Roses	15h00-18h00 Les Blouses Roses	15h00-18h00 Les Blouses Roses
16h00	16h00 GOUTER	16h00 GOUTER	16h15-17h00 « GOUTER des idées »	16h00 GOUTER	16h00 GOUTER
17h00					
18h00					
19h00					
19h30	Rappel : les visites se déroulent entre 13h30 et 19h30 (dernière arrivée pour la visite à 18h30) et en dehors des temps de soins (atelier, entretien, etc.). La participation aux ateliers thérapeutiques (en vert) est obligatoire.				
20h00	DINER				

NOTES PERSONNELLES

Le référent psychologue :

Rendez-vous :

-
-
-
-
-
-
-
-
-

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOTES PERSONNELLES

A series of 20 horizontal dotted lines for taking notes.

Le confort et la sécurité de nos patients sont nos priorités

Vous pouvez à tout instant témoigner de votre satisfaction, mais aussi des difficultés que vous avez pu rencontrer lors du séjour.

RÉPONDRE À NOS ENQUÊTES DE SATISFACTION

Des enquêtes de satisfaction sont réalisées pour toute hospitalisation. Si vous souhaitez y participer, vous pouvez compléter un questionnaire en ligne.



DÉCLARER UN ÉVÈNEMENT INDÉSIRABLE ASSOCIÉ AUX SOINS

Les événements indésirables associés aux soins sont des dysfonctionnements inattendus qui impactent directement le patient dans sa santé.

Si vous constatez un événement indésirable concernant votre prise en charge, vous avez plusieurs moyens de le déclarer :

- **en premier lieu**, l'exprimer oralement auprès de votre médecin ou du cadre responsable du service.
- **le formuler** dans un courrier :
 - **soit par mail à :**
demandes-usagers@ch-rivesdeseine.fr
 - **soit par voie postale à :**
Centre Hospitalier Rives de Seine
Direction de la qualité, gestion des risques et usagers
36 boulevard du Général Leclerc - BP 79 - 92205 Neuilly-sur-Seine Cedex
- **Utiliser** le portail national de signalement des événements indésirables de l'ARS (Agence Régionale de Santé)
<https://signalement.social-sante.gouv.fr/>



SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION

Si vous souhaitez nous adresser une réclamation relative à des difficultés rencontrées au cours de votre séjour, vous pouvez l'envoyer :

- **soit par mail à :**
demandes-usagers@ch-rivesdeseine.fr
- **soit par voie postale à :**
Centre Hospitalier Rives de Seine
Direction de la qualité, gestion des risques et usagers
36 boulevard du Général Leclerc - BP 79 - 92205 Neuilly-sur-Seine Cedex



Centre Hospitalier
Rives de Seine

Coordonnées utiles

Contact UACA
9h00 - 17h00



01 40 88 63 10



uaca@ch-rivesdeseine.fr

Secrétariat
9h00 - 17h00



01 40 88 61 54

Fax

01 40 88 61 58

Service de Pédiatrie-UACA
24h/24h



01 40 88 61 59

Secrétariat du Service Social



01 40 88 61 16

Nos partenaires



www.chrds.fr

